# Service d'Accès aux Soins (SAS) des Landes

Depuis août 2022, une organisation des Soins Non Programmés (SNP) a été mise en place à l'aide du Dispositif d'Appui à la Coordination (DAC) Santé Landes. Au 1er juillet 2023, le SAS démarre officiellement dans les Landes.

# LE SAS, QU'EST CE QUE C'EST?

#### Le SAS des Landes :

- vise à répondre aux besoins de soins non programmés dans les 24 à 48h
- permet une prise en charge adaptée
- favorise une réponse rapide

Ce nouveau service contribue à l'amélioration des parcours de santé. Il vient en complément du médecin traitant sans se substituer à celui-ci ou aux organisations territoriales comme les communautés professionnelles territoriales de santé (CPTS) par exemple.

### VOUS ÊTES MÉDECIN GÉNÉRALISTE?

## Votre implication dans ce projet est précieuse.

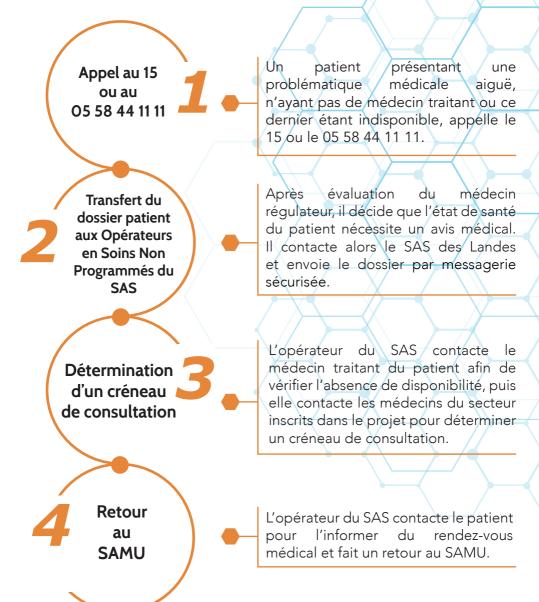
Actuellement, les consultations SNP ne représentent que 17% des créneaux proposés par les médecins inscrits dans ce dispositif.

Inscrivez-vous sur la plateforme nationale SAS : sas.sante.fr afin de pouvoir proposer des créneaux pour effectuer des consultations de Soins Non Programmés. Le DAC Santé Landes peut vous accompagner dans cette démarche.

\*Cotation : Gs + MRT si vous êtes le médecin traitant et Gs + SNP si vous ne l'êtes pas.

consultation





#### **CONTACT:**

Dispositif d'Appui à la Coordination Santé Landes 200 Av. Georges Clémenceau - 40 000 Mont-de-Marsan Messagerie Sécurisée : dac-snp@na.mssante.fr

Tél: 0809 109 109









